

**Centre d'analyse des
opérations et déclarations
financières du Canada**

**Pour la période se terminant le
31 mars 2008**

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James Flaherty
Ministre des Finances

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
Message de la directrice	2
Déclaration de la direction.....	5
Renseignements sommaires	6
Résumé du rendement ministériel.....	14
Résultats clés pour 2007-2008, par priorité.....	16
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	25
Analyse par activité de programme	26
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	31
Alignement sur les résultats du gouvernement du Canada	32
Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (y compris les ETP).....	33
Postes votés et législatifs.....	33
Initiatives horizontales	34
Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes.....	34
Vérifications internes et évaluations	34
Politiques concernant les voyages	34
SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	35
Renseignements sur l'organisation de CANAFE.....	36
Services internes de CANAFE.....	37
Annexe 1 : États financiers	39

SECTION I – SURVOL

Message de la directrice

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour 2007-2008.

Au cours de la dernière année, CANAFE a travaillé à la mise en œuvre des modifications législatives découlant de l'adoption en décembre 2006 du projet de loi C-25, *Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence*. L'instauration de ces nouvelles initiatives législatives a exigé, et exige toujours, un effort soutenu et considérable, y compris le rajustement des opérations internes pour assumer la charge de travail accrue, l'aide aux entités déclarantes pour qu'elles se conforment aux nouvelles dispositions légales et le réétalonnage des systèmes de technologie de l'information en fonction des nouvelles exigences en matière d'établissement de rapports.

CANAFE et ses partenaires ont déployé des efforts considérables jusqu'à maintenant pour mettre en œuvre le projet de loi C-25, et l'effet positif est évident. Le Centre peut maintenant offrir un éventail plus complet de renseignements sur les opérations financières, ce qui donne lieu à des renseignements financiers plus utiles. Ces modifications législatives permettent en outre que les renseignements soient communiqués à un plus grand nombre de destinataires de renseignements financiers, dont maintenant la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et le Centre de la sécurité des télécommunications, sous réserve de conditions précises.

Le projet de loi C-25 a renforcé le régime de conformité de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes partout au Canada, et a un effet de plus en plus dissuasif sur l'introduction des produits de la criminalité dans les circuits financiers légitimes. De plus, les modifications permettent au Canada de se conformer à essentiellement toutes les recommandations formulées l'an dernier par le Groupe d'action financière dans le cadre de sa troisième évaluation mutuelle de l'efficacité du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Enfin, l'exigence législative visant un examen, par le Commissariat à la protection de la vie privée, tous les deux ans, de la gestion par le Centre de ses fonds de renseignements personnels donne davantage l'assurance aux Canadiens que CANAFE continue de maintenir les normes les plus élevées quant à la protection des renseignements qui lui sont confiés.

Même s'il a dû consacrer d'importantes ressources aux modifications découlant du projet de loi C-25, le Centre n'a pas connu de relâchement de ses réalisations pour ce qui est de produire les communications de renseignements financiers. En 2007-2008, CANAFE a communiqué 210 cas, comparativement à 193 en 2006-2007 et à 168 en 2005-2006 — à des organismes d'application de la loi, à des agences de sécurité nationale et à d'autres destinataires nationaux autorisés, ainsi qu'à des unités du renseignement financier étrangères avec qui le Centre a des ententes d'échange de renseignements.

En plus de contribuer des renseignements financiers, CANAFE a joué un rôle de leadership actif à l'échelle mondiale, tout particulièrement au sein du groupe Egmont – un regroupement de 108 cellules de renseignements financiers internationales ayant pour but de promouvoir les activités de ses membres en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le Centre a été un intervenant indispensable dans la création du secrétariat du Groupe Egmont à Toronto dont les activités ont débuté en octobre 2007. Ces efforts ont pour résultat une organisation internationale plus solide et plus efficace qui renforcera le rôle du Groupe Egmont en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes à l'échelle mondiale.

De nouveau en 2007-2008, CANAFE a rehaussé les systèmes automatisés évolués et les outils perfectionnés qui saisissent, cherchent et analysent les données de millions de déclarations d'opérations financières. Même si les analystes d'expérience sont le premier élément requis pour la production de renseignements financiers, ces systèmes et outils font partie des ressources qui donnent autant de valeur au rôle et à la contribution de CANAFE. Chaque avancée que le Centre fait en améliorant sa technologie de l'information accroît aussi sa capacité de découvrir et de suivre les mouvements douteux d'espèces.

En tant que nouvelle directrice de CANAFE, il me fait plaisir de présenter ces résultats. En 2007-2008, le centre est devenu une organisation mature, bien équipée pour faire une solide contribution aux niveaux national et mondial. Je me réjouis à l'idée de poursuivre l'excellent bilan des réalisations du Centre et de paver la voie pour ses progrès futurs.

La directrice,

Jeanne M. Flemming

Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2007-2008 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il repose sur le résultat(s) stratégique(s) et sur l'architecture des activités de programme du ministère approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Jeanne M. Flemming
Directrice

Renseignements sommaires

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), l'unité du renseignement financier du Canada, a été créé en 2000. Il est un organisme indépendant relevant du ministre des Finances, qui rend compte des activités du Centre au Parlement. CANAFE fournit des renseignements financiers aux services policiers, aux organismes du renseignement et à d'autres autorités appropriées, à l'échelle nationale et internationale, afin d'appuyer les enquêtes et les poursuites liées au recyclage des produits de la criminalité, au financement des activités terroristes et à d'autres menaces à la sécurité du Canada. CANAFE n'a aucun lien de dépendance avec les organisations nationales et internationales auxquelles il fournit des renseignements.

L'unique activité de programme de CANAFE, la collecte, l'analyse et la communication de renseignements financiers, constitue l'expression de son mandat. Cette activité contribue directement à la priorité du gouvernement que constitue la lutte contre le crime en détectant et en décourageant le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Elle aide aussi à créer un environnement où il est plus difficile pour les criminels de profiter financièrement d'activités illicites.

La loi habilitante de CANAFE est la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi).

Ressources financières (millions de dollars)

2007-2008		
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
55,4 \$	52,8 \$	51,1 \$

Ressources humaines

2007-2008		
Prévues	Réelles	Différence
271 ETP	319 ETP	48 ETP

Priorités du Ministère

	2007-2008	
État du rendement	Dépenses prévues (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)
<p>Résultat stratégique : Renseignement financier permettant de contribuer à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger.</p>		
<p>Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada L'activité de programme de CANAFE est harmonisée avec trois résultats à l'échelle du gouvernement, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un marché équitable et sécurisé – CANAFE contribue à la sécurité et à l'intégrité du système financier du Canada; • des collectivités sécuritaires et sécurisées – CANAFE contribue en créant un environnement dans lequel il est plus difficile d'exercer des activités criminelles; • un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale – CANAFE entretient des partenariats opérationnels avec des unités du renseignement financier étrangères dans le but d'échanger des renseignements pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada. 		

Priorité (type)	Activité de programme – Résultat prévu	État du rendement	Dépenses prévues	Dépenses réelles
<p>Communiquer en temps opportun des renseignements de grande qualité aux organismes d'application de la loi et agences de sécurité nationale ainsi qu'aux unités du renseignement financier étrangères. (continu)</p>	<p>Analyse de renseignements financiers et communication de renseignements largement acceptés et utilisés aux fins d'enquêtes par les organismes d'application de la loi, le SCRS et les unités du renseignement financier étrangères</p>	<p>A satisfait pleinement aux attentes</p>	<p>33,9 \$</p>	<p>31,2 \$</p>

<p>Assurer la conformité à la Loi. (continu)</p>	<p>Accroître la conformité à la <i>Loi</i> par les entités déclarantes au moyen d'une collaboration et d'une éducation continues ainsi que d'un mécanisme plus rigoureux de dissuasion et de détection de la non-conformité. La mise à exécution de cette priorité passera par un programme de conformité axé sur les risques qui est constitué d'activités de sensibilisation, du contrôle de la qualité des données, de questionnaires sur la conformité, d'examens et de mesures correctives appropriées dans les cas de non-conformité.</p>	<p>A satisfait pleinement aux attentes</p>	<p>16,2 \$</p>	<p>15,0 \$</p>
<p>Communiquer des renseignements stratégiques sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux autres parties intéressées et au grand public (continu)</p>	<p>Fournir des renseignements, des conseils et des analyses qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.</p>	<p>A satisfait pleinement aux attentes</p>	<p>5,3 \$</p>	<p>4,9 \$</p>

Sommaire du rendement ministériel

Environnement opérationnel de CANAFE

Le *blanchiment d'argent* consiste à convertir de l'argent gagné frauduleusement, comme par la vente et la distribution de drogues illicites, la fraude, la traite de personnes et l'extorsion, en biens respectables dont il est difficile de retracer les origines illégales. Le blanchiment d'argent est un phénomène mondial, et les stratagèmes utilisés sont nombreux et peuvent être très sophistiqués. Les percées technologiques dans le domaine du commerce électronique, la diversification des marchés financiers à l'échelle mondiale et les nouveaux produits financiers offrent d'autres occasions de blanchir des profits illégaux et de masquer la piste des opérations menant au crime sous-jacent.

Le *financement des activités terroristes* est le processus dans le cadre duquel l'argent est canalisé, par différents moyens, de manière à soutenir les activités d'organisations et de réseaux terroristes qui menacent la sécurité des Canadiens au pays et à l'étranger. Même si les groupes terroristes accumulent des fonds grâce à des activités criminelles comme le trafic de drogues et la contrebande d'armes, ils peuvent aussi tirer des recettes d'activités légales. De plus, certains organismes de bienfaisance ou de secours peuvent, à leur insu, devenir le moyen par lequel des donateurs contribuent des fonds qui peuvent éventuellement être utilisés pour commettre des actes terroristes. Les fonds sont ensuite acheminés aux organisations terroristes destinataires par l'entremise tant de réseaux informels que du système financier officiel.

CANAFE est un élément essentiel de la collectivité d'organismes qui luttent contre le crime organisé et le terrorisme dans le cadre du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CANAFE facilite la tenue d'enquêtes et de poursuites relativement au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes et à d'autres menaces à la sécurité du Canada, en recevant de l'information sur des opérations financières, en l'analysant et en communiquant les renseignements financiers qui en découlent aux corps policiers ou à d'autres entités autorisées par la loi à recevoir les renseignements communiqués par CANAFE, comme le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et des unités du renseignement financier (URF) étrangères.

En assurant la conformité des institutions financières et d'autres entités déclarantes à leurs obligations aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, le Centre aide à créer un moyen de dissuasion efficace à l'endroit des personnes portées à utiliser des circuits financiers légitimes pour blanchir des capitaux ou financer le terrorisme. Au Canada, les banques et d'autres entreprises de services monétaires se sont dotées de programmes de conformité internes qui facilitent le suivi des opérations financières et font en sorte que les organismes

d'application de la loi puissent poursuivre efficacement les cas présumés de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

Le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes sont des phénomènes de nature transnationale qui exigent la participation de tous les pays pour assurer leur détection et leur dissuasion. Les travaux que mène CANAFE, de concert avec des organismes internationaux comme le Groupe Egmont et le Groupe d'action financière (GAFI) pour le compte du Canada, contribuent largement à l'établissement et à l'adoption de nouvelles normes internationales pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les liens opérationnels que le Centre a forgés avec d'autres URF à l'échelle planétaire sont un élément essentiel de la contribution du Canada à la lutte internationale contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le crime organisé transnational.

Le projet de loi C-25 et la *Loi*

Le projet de loi C-25, qui a obtenu la sanction royale le 14 décembre 2006, a modifié la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Le texte législatif modifié et les règlements qui s'y rattachent renforcent les dispositions relatives à la dissuasion et accroissent la gamme de renseignements inclus dans les communications de cas aux organismes d'application de la loi, aux agences de sécurité nationale, à d'autres ministères fédéraux et à des URF étrangères.

FAITS SAILLANTS

Les modifications touchant la *Loi* et les règlements connexes qui sont entrées en vigueur en 2007 ont donné lieu aux améliorations suivantes lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que des renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes :

- permettre à CANAFE de communiquer des renseignements supplémentaires à des organismes d'application de la loi et à d'autres destinataires;
- autoriser la communication de renseignements pertinents au Centre de la sécurité des télécommunications;
- autoriser la communication de renseignements pertinents à la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant l'admissibilité d'un organisme de bienfaisance à l'enregistrement;
- autoriser la communication, à l'ARC, de renseignements concernant une infraction relative à l'obtention ou une tentative d'obtention d'un remboursement ou d'un crédit auquel une personne ou une entité n'a pas droit;
- autoriser la communication à l'ASFC de renseignements concernant une infraction relative à la contrebande ou à une tentative de contrebande de marchandises assujetties à des droits, ou une infraction relative à l'importation de marchandises qui sont contrôlées, prohibées ou réglementées;
- permettre à CANAFE d'échanger des renseignements liés à l'observation avec ses homologues étrangers;
- prévoir un examen, tous les deux ans et par le Commissariat à la protection de la vie privée, des mesures prises par CANAFE pour protéger l'information qu'il reçoit ou recueille.

Contexte organisationnel de CANAFE

Aperçu

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) participe à l'initiative canadienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Son principal objectif est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.

Mission

CANAFE a pour mission de fournir aux organismes d'application de la loi et du renseignement des renseignements financiers de qualité sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada, tout en assurant la protection des renseignements personnels en sa possession.

Mandat

CANAFE a été créé pour détecter, prévenir et dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et toute autre menace à la sécurité du Canada et pour faciliter les enquêtes et les poursuites relatives à ces infractions par ses partenaires chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

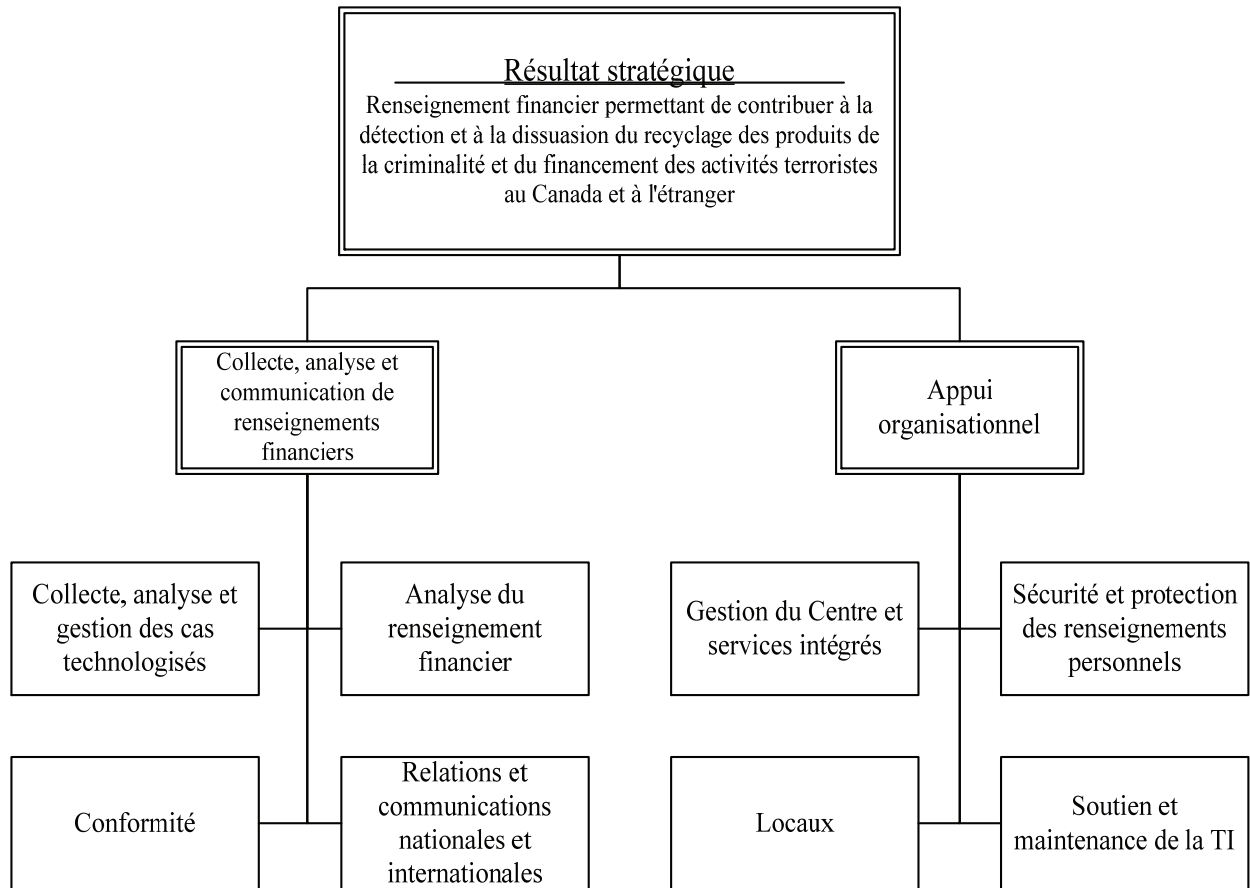
Activités

Les activités de CANAFE sont notamment les suivantes :

- recevoir les déclarations d'opérations financières douteuses et les autres déclarations visées par règlement, et recueillir tout autre renseignement qui se rapporte au recyclage des produits de la criminalité et au financement d'activités terroristes;
- recevoir les déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces ou d'effets représentant d'importantes sommes;
- analyser et évaluer les renseignements reçus ou recueillis;
- communiquer aux organismes canadiens d'application de la loi les renseignements financiers pouvant être utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes;
- communiquer les mêmes renseignements à l'Agence du revenu du Canada (ARC), si le Centre estime que ces renseignements se rapportent à une infraction, consommée ou non, d'évasion fiscale — y compris le non-paiement de droits — définie par une loi fédérale dont l'application relève de l'Agence, ou à la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC s'il est déterminé que les

- renseignements se rapportent à une décision concernant l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance;
- communiquer des renseignements à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), si le Centre estime que ces renseignements se rapportent à une infraction, consommée ou non, d'évasion de paiement des droits fédéraux dont l'application relève de l'Agence; si les renseignements sont utiles pour établir si une personne est visée aux articles 34 à 42 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou qu'ils se rapportent à une infraction prévue aux articles 117 à 119, 126 et 127 de cette loi; ou si il estime que les renseignements sont utiles aux fins d'enquête ou de poursuite relativement à une infraction qui consiste dans la contrebande — ou la tentative de contrebande — de marchandises passibles de droits ou à une infraction qui a trait à des marchandises dont l'importation est prohibée, contrôlée ou réglementée en vertu de la *Loi sur les douanes* ou de toute autre loi fédérale;
 - communiquer au SCRS les renseignements financiers pouvant se rapporter à des menaces à la sécurité du Canada (y compris le financement présumé d'activités terroristes);
 - communiquer au Centre de la sécurité des télécommunications (CST) les renseignements financiers pouvant se rapporter à des priorités de cette agence;
 - communiquer des renseignements financiers aux unités du renseignement financier étrangères avec lesquelles il a conclu un protocole d'entente pour l'échange de tels renseignements, et échanger des renseignements liés à la conformité avec ces URF;
 - s'assurer que les institutions financières et les autres entités déclarantes respectent leurs obligations aux termes de la *Loi* et de ses règlements;
 - veiller à ce que les renseignements personnels qui relèvent de lui ne soient pas communiqués sans autorisation;
 - fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces;
 - accroître le niveau de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard du recyclage des produits de la criminalité.

Figure 1 : Architecture des activités du programme de CANAFE¹



Conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, CANAFE utilise la structure d'AAP présentée dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008*. Cependant, en 2007, des changements ont été apportés à l'architecture des activités du programme (AAP) de CANAFE. Ces changements découlent de la mise en œuvre de la *Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats* (SGRR) du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les descriptions du résultat stratégique et de l'activité de programme de CANAFE n'ont pas été modifiées. Les activités qui étaient auparavant identifiées comme des sous-activités sont maintenant incluses dans une seule activité de programme, soit *Collecte, analyse et communication de renseignements financiers*. L'utilisation des ressources consacrées à l'appui organisationnel, de même que les résultats obtenus pour 2007-2008, sont maintenant présentés à la section IV du RMR, qui traite d'autres sujets d'intérêt.

¹ L'AAP de CANAFE a été modifiée en 2007. Aux fins des rapports et conformément aux lignes directrices du SCT, l'AAP présentée ici est celle qui précédait ce changement, tel qu'elle apparaît dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* de CANAFE.

Résumé du rendement ministériel

Les sections qui suivent mettent l'accent sur les priorités particulières décrites dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007–2008* (RPP) pour la période examinée.

Bilan de l'année

L'exercice 2007-2008 a été une période de grande transition pour CANAFE. En novembre 2007, le premier directeur de CANAFE a pris sa retraite après avoir dirigé le Centre depuis sa création en 2000. En mars 2008, CANAFE a accueilli sa nouvelle directrice.

En 2007-2008, CANAFE a également entrepris des travaux de préparation en vue de l'entrée en vigueur de changements législatifs majeurs découlant de l'adoption du projet de loi C-25 en décembre 2006. CANAFE a affecté un secteur nouvellement créé à l'élaboration de ces initiatives, afin de coordonner les efforts et les ressources requises pour donner lieu à ces changements. Ce secteur a reçu le mandat d'élaborer et de préparer la mise en œuvre des initiatives liées au projet de loi C-25, y compris l'élaboration du registre des entreprises de services monétaires et du programme de pénalités administratives pécuniaires. Il a aussi travaillé à faciliter les activités de CANAFE relativement à de nouveaux secteurs qui ont des obligations en matière de déclaration, et relativement à l'expansion des obligations en matière de déclaration pour certains des secteurs qui avaient déjà de telles obligations avant l'adoption du projet de loi C-25.

L'élaboration du programme d'enregistrement pour les entreprises de services monétaires a été un projet majeur pour CANAFE en 2007-2008. La date d'entrée en vigueur de l'obligation pour toutes les entreprises de services monétaires de s'enregistrer auprès de CANAFE était le 23 juin 2008. Tout au long de l'exercice 2007-2008, CANAFE a consacré des ressources considérables à l'élaboration des outils informatiques nécessaires pour mettre sur pied le registre des entreprises de services monétaires. De plus, l'élaboration de ces outils nécessaires à la mise en œuvre du registre a exigé la participation de presque tous les services du Centre, y compris les communications (interface du site Web, lignes directrices et guides de l'utilisateur), les opérations régionales et la conformité (diffusion, sondages) et l'élaboration de politiques et de programmes (diffusion, ainsi que les éclaircissements des dispositions législatives et réglementaires). La participation de nombreux intervenants du secteur privé a rendu possible l'élaboration du registre des entreprises de services monétaires.

En 2007-2008, CANAFE a communiqué des renseignements financiers se rapportant à 210 cas aux organismes d'application de la loi et agences de sécurité nationale, ainsi qu'à des unités du renseignement financier étrangères. Cette année encore, les cas de plus en plus complexes qui ont été communiqués ont permis de cibler de nouveaux suspects et de nouvelles opérations financières douteuses, et ils ont été l'amorce de nouvelles enquêtes ou ont représenté une contribution importante aux enquêtes ou aux poursuites en cours.

Le nombre de cas communiqués par CANAFE à ses partenaires demeure un excellent indicateur de sa capacité d'analyser les renseignements qu'il reçoit pour relever les cas présumés de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes ou de menaces possibles à la sécurité du Canada. L'avantage pour les Canadiens réside dans la contribution que ces communications de cas font aux enquêtes et poursuites visant des particuliers et des entités impliqués dans les activités criminelles ciblées par les communications. Le rapport annuel de CANAFE, disponible à l'adresse www.canafe-fintrac.gc.ca, présente d'autres aspects de la contribution et des avantages offerts par les produits de communication de CANAFE, ainsi que leur valeur pour les partenaires du Centre.

La possibilité de déceler des activités suspectes dépend de la disponibilité de déclarations d'opérations financières complètes, exactes et opportunes qui sont fournies à CANAFE par des entités ayant des obligations en matière de déclaration. En 2007-2008, le Centre a continué à renforcer son programme national de conformité au moyen d'un large éventail d'initiatives. Des activités de diffusion, y compris des présentations et des séminaires, ont été et continuent d'être des moyens importants d'obtenir et d'accroître la sensibilisation parmi les entités déclarantes. CANAFE a mené, conjointement avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux, un nombre accru d'examen de conformité dans tous les secteurs d'entités déclarantes.

Sur le plan international, CANAFE continue de faire preuve d'un engagement profond à entretenir et à élargir ses relations de coopération, qui sont si importantes dans la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Cette démarche a aidé le Canada à se positionner comme un acteur de premier plan dans la lutte mondiale contre le crime, une position qui a d'ailleurs été confirmée le 15 février 2008 lorsque le secrétariat du Groupe Egmont a été officiellement inauguré à Toronto.

Le rôle que CANAFE joue sur la scène internationale sous-tend son engagement à maintenir et renforcer le réseau mondial pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En 2007-2008, le Centre a conclu deux nouveaux protocoles d'entente avec des unités du renseignement financier étrangères, ce qui a porté le nombre total d'ententes à 47 au 31 mars 2008. L'entrée en vigueur de modifications législatives découlant du projet de loi C-25 permet maintenant à CANAFE d'échanger des renseignements sur la conformité avec des URF étrangères et des organismes de réglementation, lorsque les protocoles d'entente appropriés sont en place.

En 2007-2008, le Canada a fait l'objet d'une évaluation par le Groupe d'action financière (GAFI) en vue de déterminer l'efficacité de son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes relativement à l'application des 40+9 recommandations du GAFI. Dans cette évaluation, le système juridique du Canada, ses pouvoirs d'application de la loi, ses activités de coopération internationale et ses mesures pour lutter contre le financement des activités terroristes ont tous été bien cotés. Les changements réglementaires qui ont été adoptés après l'évaluation du GAFI permettent

au régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et donc à CANAFE, de se conformer encore davantage aux normes du GAFI.

CANAFE a continué à renforcer sa capacité en matière de renseignement stratégique afin de soutenir ses programmes de renseignement tactique et de conformité. En plus de partager des renseignements stratégiques avec des partenaires nationaux et internationaux, CANAFE a produit de nouveaux outils de rétroaction destinés aux entités déclarantes et a introduit des solutions automatisées qui facilitent la production de statistiques opérationnelles et d'information sur la gestion.

La loi habilitante du Centre a été élaborée de manière à assurer le niveau le plus élevé de protection des renseignements personnels, tout en faisant en sorte qu'il soit possible que certains renseignements soient communiqués aux organismes d'application de la loi ou du renseignement. Une disposition clé de la *Loi* consiste en la capacité du Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) d'examiner les mesures que prend CANAFE pour protéger les renseignements personnels. En 2007-2008, le CPVP a entrepris son premier examen, qui sera ensuite mené tous les deux ans.

En 2007, CANAFE a également réalisé l'exercice d'examen stratégique demandé par le Conseil du Trésor. Cet exercice visait à relever les secteurs où les ressources peuvent être rationalisées pour assurer l'optimisation de leur utilisation.

Résultats clés pour 2007-2008, par priorité

Dans son Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008, CANAFE fait état des résultats qu'il espère obtenir pour son activité de programme Collecte, analyse et communication de renseignements financiers, selon ses trois grandes priorités.

<p>PRIORITÉ : Communiquer en temps opportun des renseignements de grande qualité aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale ainsi qu'aux unités du renseignement financier étrangères.</p>	<p><i>Résultat prévu :</i> Analyses de renseignements financiers et communications de renseignements largement acceptées et utilisées aux fins d'enquêtes par les organismes d'application de la loi, le SCRS et les unités du renseignement financier étrangères.</p> <p><i>A satisfait pleinement aux attentes :</i> Le nombre record de cas communiqués par CANAFE était supérieur tant sur le plan du nombre de cas que sur le plan de la complexité des réseaux dévoilés. Les renseignements financiers du Centre ont été d'une grande utilité dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.</p>
---	---

La production et la divulgation en temps opportun de renseignements financiers pertinents sont essentielles à l'atteinte du résultat stratégique du Centre. Il est de la plus haute importance que les renseignements tactiques produits par le Centre augmentent la capacité des organismes d'application de la loi, des agences de sécurité nationale et des unités du renseignement financier étrangères de détecter et de dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi que toute autre menace à la sécurité du Canada.

Encore une fois en 2007-2008, CANAFE a réussi à communiquer des renseignements sur davantage d'opérations que lors des années précédentes. Au cours de cette période, le Centre a fait 210 communications de cas, dont 171 se rapportaient à des cas de blanchiment d'argent, 29 à des cas de financement d'activités terroristes ou d'autres menaces à la sécurité du Canada, et 10 cas se rapportaient tant à des opérations de blanchiment d'argent qu'à des activités de financement d'activités terroristes.

Les communications de CANAFE regroupent une large gamme de transactions financières. En 2007-2008, 323 transactions étaient en moyenne incluses dans une communication de cas de CANAFE; le plus grand nombre de transaction pour un seul cas fut de plus de 7000 transactions. Ces transactions sont communiquées aux forces de l'ordre ou aux agences responsables de la sécurité nationale par le biais d'une communication de cas lorsque CANAFE est certain de rencontrer le seuil légal prescrit par la *Loi*; les transactions peuvent ainsi aider les forces de l'ordre ou les responsables d'enquêtes à avancer leur enquête.

Les modifications législatives découlant du projet de loi C-25 ont élargi la portée des renseignements qui peuvent être inclus dans les communications de cas de CANAFE. Ces nouveaux renseignements désignés permettent maintenant au Centre de fournir à ses partenaires des renseignements financiers plus exhaustifs qui sont de plus en plus utiles pour lancer et soutenir des enquêtes.

Des 210 communications, plus de 60 p. 100 étaient destinées à la GRC, les autres étant transmises à des services de police municipaux et provinciaux, à des URF étrangères ainsi qu'au SCRS, à l'ASFC et à l'ARC. La rétroaction reçue des organismes d'application de la loi et d'autres partenaires fournit une indication claire de l'impact produit par les renseignements financiers soumis par le Centre. Quatre-vingt-quatre pour cent de la rétroaction reçue à l'égard des communications mentionnait que les renseignements se rapportaient à des personnes, des entreprises ou des entités qui intéressaient le destinataire de la communication. La rétroaction montre que les renseignements communiqués alimentaient des enquêtes et des procès déjà en cours, mais aussi qu'ils permettaient, dans le cas de 64 p. 100 de la rétroaction reçue, de mettre au jour de nouveaux cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Les enquêtes se concentrent souvent sur un petit groupe d'entités ou de particuliers, et l'établissement de liens entre ces personnes et les intervenants d'autres réseaux constitue généralement un défi. Les communications de CANAFE viennent souvent appuyer cet

aspect du travail de ses partenaires : les communications de cas aident à identifier d'autres personnes ou entités impliquées dans des activités criminelles et ce, même dans des cas où la communication alimente une enquête qui est déjà en cours. En 2007-2008, de nouvelles entités ou personnes ont été identifiées dans 84 p. 100 du nombre total de cas qui ont été produits par une déclaration de renseignements transmis volontairement (DMTV) ou par une demande autorisée par protocole d'entente d'une unité du renseignement financier étrangère :

- 68 p. 100 des cas communiqués identifiaient de 1 à 5 nouvelles entités ou personnes;
- 21 p. 100 des cas communiqués identifiaient de 6 à 10 nouvelles entités ou personnes;
- 11 p. 100 des cas communiqués identifiaient au moins 11 nouvelles entités ou personnes.

Les communications de CANAFE aident également les forces policières à former des arguments plus solides et à assembler des informations convaincantes concernant des activités criminelles soupçonnées. À l'automne 2007, le Centre a terminé l'étude de 120 rapports de rétroaction reçus sur des communications de CANAFE. Cette rétroaction a permis d'apprendre que 39 p.100 des communications servaient aux entités d'application de la loi lors d'applications judiciaires pour saisir des produits de la criminalité, ou dans des affidavits préparés pour soutenir l'obtention d'un mandat de perquisition aidant à acquérir des preuves relatives à des enquêtes en cours.

La méthode automatisée de CANAFE mène en outre à davantage de communications signalant des stratagèmes douteux d'opérations financières. Le Centre a élaboré des règles automatisées pour faire des recherches dans sa base de données afin de relever de tels stratagèmes douteux; ces stratagèmes mènent à leur tour à l'élaboration de cas et aux communications connexes aux organismes d'application de la loi et à d'autres partenaires. Dans certains cas, aucune autre méthode n'avait permis d'identifier les personnes ou entités en question, qui exerçaient des activités illicites sans être détectées par les organismes d'application de la loi. En 2007-2008, les travaux de CANAFE dans ce domaine ont donné lieu à cinq de ces communications.

Les partenaires de CANAFE ont joué un rôle indispensable à l'égard de ces réussites. Les institutions financières canadiennes et autres intermédiaires financiers deviennent de plus en plus efficaces à détecter les opérations douteuses. Le nombre de déclarations d'opérations douteuses (DOD) reçues par CANAFE a augmenté de façon spectaculaire, passant de 39 036 en 2006-2007 à 50 858 cette année. Les DOD sont utilisées dans plus de 74 p. 100 des communications de CANAFE et jouent un rôle majeur dans l'élaboration des renseignements financiers.

Au pays, CANAFE a commencé à participer à la Stratégie nationale antidrogue du Canada. Les renseignements financiers du Centre qui se rapportent aux drogues aident les organismes d'application de la loi à identifier et à cibler les intervenants du crime organisé impliqués dans la distribution de drogues illicites.

En 2007-2008, CANAFE a fait 50 communications de cas à des URF étrangères avec lesquelles il a conclu un protocole d'entente, ce qui représente une augmentation de 43 p. 100 par rapport à 2006-2007. Dans les cas où des renseignements ont été communiqués en réponse à une demande d'un de ses homologues internationaux, CANAFE a également demandé leur permission pour communiquer ces renseignements aux partenaires appropriés. Dans un monde caractérisé par une économie mondiale florissante, ce genre de collaboration est essentiel à l'efficacité des unités du renseignement financier.

La position de CANAFE sur la scène internationale a continué d'être enviable. En 2007-2008, l'inauguration du secrétariat permanent du Groupe Egmont à Toronto a confirmé le rôle du Canada en tant que leader de la lutte transnationale contre le blanchiment d'argent et le crime organisé.

<p>PRIORITÉ : Assurer la conformité à la <i>Loi</i></p>	<p><i>Résultat prévu :</i> Accroître la conformité à la <i>Loi</i> par les entités déclarantes au moyen d'un mécanisme plus rigoureux de dissuasion et de détection de la non-conformité. La mise à exécution de cette priorité passera par un programme de conformité axé sur les risques qui est constitué d'activités de sensibilisation, du contrôle de la qualité des données, de questionnaires sur la conformité, d'examens et de mesures correctives appropriées dans le cas de non-conformité.</p> <p><i>A satisfait pleinement aux attentes :</i> CANAFE a poursuivi l'élaboration et l'amélioration de son programme national de conformité. Un nombre accru d'examens de la conformité ont été menés dans tous les secteurs d'entités déclarantes. L'équipe de la conformité de CANAFE a accru le nombre de présentations, de réunions et de colloques organisés à l'intention des entités déclarantes, des associations sectorielles et des organismes de réglementation et d'application de la loi.</p>
--	---

La qualité des renseignements financiers de CANAFE est directement liée à la qualité et à la quantité de déclarations que le Centre reçoit de la part des entités déclarantes. Dans le cadre de l'activité de programme *Collecte, analyse et communication de renseignements financiers* de CANAFE, le programme de conformité du Centre vise à promouvoir et à faciliter la conformité à la *Loi* par les entités déclarantes, et à détecter ainsi qu'à décourager la non-conformité. Cette activité a non seulement pour effet d'améliorer la qualité et la quantité des déclarations reçues par CANAFE, mais elle a aussi un effet dissuasif important car il devient plus difficile pour les personnes désirant s'adonner au blanchiment d'argent ou financer des activités terroristes de passer inaperçues. En plus d'avoir un effet dissuasif, les activités de conformité peuvent aussi appuyer directement

les enquêtes et les poursuites; par exemple, lorsque les institutions financières demandent à leurs clients de produire des pièces d'identité, cette information peut être mise à la disposition des organismes d'application de la loi et de poursuites judiciaires. De plus, l'attention supplémentaire apportée au point d'origine des opérations amplifie d'autant l'effet dissuasif.

CANAFE améliore ses mesures de détection et de dissuasion à la suite de l'adoption du projet de loi C-25 et du règlement s'y rattachant. Ces mesures comprennent la création d'un système d'enregistrement pour les entreprises de services monétaires, la mise en place d'un système de pénalités administratives pécuniaires, des mesures améliorées en matière de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que l'ajout de nouveaux secteurs ayant des obligations en matière de tenue de registres et de déclaration.

Au cours du dernier exercice, CANAFE a utilisé un certain nombre d'outils et d'approches pour informer les entités déclarantes et les aider à respecter leurs obligations. Les efforts ont consisté en ce qui suit :

- organiser plus de 370 présentations, réunions et colloques pour les entités déclarantes et associations existantes, qui ont permis de joindre plus de 18 335 personnes;
- présenter 24 séances d'information distinctes aux entités déclarantes dans 10 villes concernant les nouvelles obligations en vertu de la *Loi*, qui ont permis de joindre plus de 2 400 personnes;
- répondre à plus de 3 920 demandes adressées au centre d'appels par les entités déclarantes;
- produire des communications ciblées à l'intention des groupes d'entités directement touchés par les modifications législatives, y compris des lignes directrices et des fiches d'information destinées aux industries particulières, qui ont été distribuées aux entités de sept secteurs différents.

En plus de ce qui précède, CANAFE a également modifié son service téléphonique sans frais, auquel les entités déclarantes avaient déjà accès, pour leur donner un accès direct et rapide aux agents régionaux de la conformité du Centre pour obtenir des renseignements sur les questions qu'elles pourraient avoir au sujet du respect de la *Loi*.

Cette année, CANAFE a reçu plus de 21 626 000 déclarations de tous les secteurs d'entités déclarantes. Les déclarations d'opérations financières reçues d'entités déclarantes font maintenant l'objet d'un contrôle exhaustif de la qualité des données, et des procédures sont en élaboration en vue de surveiller le choix du moment et le volume. En raison de ces améliorations, le nombre de rapports retournés pour correction a augmenté de 21 p. 100.

L'utilisation de questionnaires sur la conformité est un outil important pour évaluer et accroître la conformité. Cette année, le Centre a envoyé plus de 6 000 questionnaires aux entités déclarantes dans les entreprises de services monétaires ainsi que dans les secteurs des biens immobiliers, des caisses populaires, des valeurs mobilières, de l'assurance-vie

et de la comptabilité. Les modifications législatives récentes font en sorte qu'il est maintenant obligatoire pour les entités déclarantes de remplir ces questionnaires et de les retourner à CANAFE.

CANAFE a également cherché à améliorer son modèle de risque en approfondissant sa collaboration avec des partenaires internationaux comme l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, pour partager les pratiques exemplaires en matière de conformité et surtout celles liées à l'évaluation des risques. Il a aussi travaillé avec Statistique Canada sur un projet visant à rehausser le modèle d'évaluation des risques du Centre.

Cette année, CANAFE a effectué 277 examens sur place. Les signataires de protocoles d'entente avec CANAFE, soit des organismes de réglementation dans différents secteurs avec lesquels CANAFE a signé une entente d'échange de renseignements sur la conformité, ont effectué 257 autres examens, ce qui a aidé à atténuer le fardeau de la réglementation qui pèse sur les entités déclarantes en limitant le double emploi au chapitre des examens.

Le processus d'examen de CANAFE a démontré que la grande majorité des entités déclarantes veulent se conformer à leurs obligations législatives. Dans l'ensemble de ses examens, CANAFE n'a trouvé qu'un petit nombre d'entités déclarantes présentant de graves lacunes en matière de conformité. Dans de tels cas, CANAFE peut choisir de communiquer la non-conformité aux organismes d'application de la loi pour enquête et poursuite. En 2007-2008, cinq de ces cas de non-conformité ont été communiqués aux organismes d'application de la loi. Ceci diffère du total de sept cas de non-conformité communiqués au cours des trois exercices précédents.

Le Programme international d'assistance technique (PIAT) de CANAFE est un élément important des travaux du Centre en vue de favoriser et de soutenir différents aspects de la conformité et de l'analyse des renseignements financiers sur la scène internationale. En 2007-2008, CANAFE a tenu des séances pilotes de son nouveau Programme international de conformité (PIC) auxquelles ont participé six représentants de l'organisation de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

En outre, CANAFE a mené des séances pilotes de son tout nouveau Cours d'analyse des renseignements financiers (CARF), auxquelles ont assisté neuf représentants des unités du renseignement financier de Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie. La rétroaction reçue des participants a confirmé la qualité du programme et fait ressortir la valeur des programmes de formation pour établir des pratiques pouvant être adoptées au niveau international.

<p>PRIORITÉ : Communiquer des renseignements stratégiques sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux autres parties intéressées et au grand public</p>	<p>Résultat prévu : Fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.</p> <p>A satisfait pleinement aux attentes : Grâce à la macroanalyse de ses communications de cas et au partage de renseignements stratégiques, CANAFE a apporté son appui au travail des décideurs et des partenaires nationaux dans les milieux de l'application de la loi et de la sécurité nationale. En outre, CANAFE a contribué au respect des engagements du Canada sur la scène internationale, avec l'aide de partenaires tels que le Groupe Egmont et le GAFI, ce qui a permis de renforcer les relations importantes dans l'initiative mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.</p>
---	--

CANAFE remplit un mandat prescrit par la *Loi* qui consiste à mieux faire connaître et comprendre par le public les questions liées au blanchiment d'argent, plus précisément aux entités déclarantes assujetties à la *Loi*. Pour accroître la sensibilisation aux phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, et éveiller l'attention des Canadiens à la menace que présentent de telles activités, CANAFE mène un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- la publication et la diffusion d'un rapport annuel au Parlement;
- la publication d'articles dans des revues spécialisées et des bulletins;
- la publication de brochures et d'autres documents imprimés à l'intention des entités déclarantes et de leurs clients;
- l'exploitation d'un site Web et d'un centre d'appels pour fournir de l'information aux entités déclarantes et au public.

Le site Web de CANAFE a été modifié pour être conforme aux normes applicables à l'ensemble du gouvernement, ce qui a rehaussé sa capacité de fournir des documents plus rationalisés, diversifiés et interactifs. Le site était une source d'information fréquemment utilisée par les entités déclarantes et le grand public.

Ce site Web est particulièrement utile pour les entités déclarantes car il leur fournit des outils et des renseignements précieux. Le Centre a apporté plusieurs améliorations au contenu du site. Entre autres, une série de publications est maintenant disponible afin de fournir de la rétroaction aux secteurs d'entités déclarantes particuliers quant aux déclarations d'opérations qui ont été soumises au Centre. Des cas épurés de blanchiment d'argent ont aussi été affichés pour montrer comment les données déclarées permettent à

CANAFE d'isoler les mouvements douteux d'espèces, lui permettant éventuellement de faire la communication de cas.

En 2007-2008, CANAFE a produit et diffusé une vaste gamme de produits d'analyse stratégique qui ont été bien accueillis par ses partenaires. Ces produits comprennent *Regards sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*, qui met l'accent sur les questions de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, des documents d'information intitulés *Aperçus*, qui présentent un aperçu général des typologies et tendances émergentes, et des *Documents de fond sur les renseignements financiers*, qui donnent davantage de détails sur les rapports et communications de CANAFE. Comme par le passé, des *Points de vue stratégiques sur le renseignement financier* ont aussi été produits pour offrir une rétrospective des communications et rapports, et pour identifier les typologies et les modèles d'opérations par rapport à un sujet ou à un thème donné.

En 2007-2008, CANAFE a répondu aux demandes d'analyse approfondie de la part de différents organismes, et des employés du Centre ont témoigné devant la *Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India*.

CANAFE a aidé à fournir de la rétroaction à plusieurs secteurs d'entités déclarantes, notamment en offrant 25 présentations de rétroaction à différents secteurs d'entités déclarantes comme les institutions financières, les casinos, les comptables, les entreprises de services monétaires, les biens immobiliers, les valeurs et l'assurance-vie. Des rapports de rétroaction au sujet de la valeur des déclarations des secteurs des biens immobiliers et des valeurs ont aussi été affichés sur le site Web de CANAFE pour souligner l'importance qu'a pris la contribution de ces secteurs au régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

CANAFE a continué à participer, avec ses homologues internationaux, à différents forums ayant pour but de promouvoir la création et la diffusion de renseignements stratégiques. En 2007-2008, ceci a amené CANAFE à contribuer à différents exercices du GAFI liés aux typologies, notamment un projet concernant le financement de la prolifération, dirigé conjointement par le Canada et le Danemark.

En 2007-2008, CANAFE a aussi fait des progrès relativement à son mandat de diffuser de l'information au grand public. Une vidéo de CANAFE intitulée « The Case » (Le cas) a été produite et lancée à des séances de présentation tenues pour les entités déclarantes en 2007. La vidéo présente un cas épuré de CANAFE; décrivant une analyse de rapports d'opérations douteuses et de renseignements soumis par des organismes d'application de la loi, la vidéo montre comment CANAFE a pu suivre la piste de l'argent, associant sept personnes et quatre entreprises à un réseau criminel présumé impliquant 800 opérations individuelles d'une valeur de plus de 12 millions de dollars.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE
PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**

Analyse par activité de programme

Cette section fait état des résultats obtenus dans le cadre de l'activité de programme *Collecte, analyse et communication de renseignements financiers* de CANAFE. L'activité de programme appuie la réalisation des priorités et du résultat stratégique du Centre.

Résultat stratégique

Renseignements financiers qui contribuent à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles*
55,4 \$	52,8 \$	51,1 \$

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
271 ETP	319 ETP	48 ETP

* Les données relatives aux ressources pour l'activité de programme *Collecte, analyse et communication de renseignements financiers* de CANAFE comprennent tous les coûts de soutien organisationnel connexes.

Activité de programme

Collecte, analyse et communication de renseignements financiers

Mesure du rendement

Des renseignements de grande qualité sur des cas sont produits et communiqués en temps opportun.

Indicateurs de rendement	Résultats obtenus
Nombre de communications de cas	<ul style="list-style-type: none">• 210 communications de cas.<ul style="list-style-type: none">○ 171 se rapportaient à des cas présumés de blanchiment d'argent;○ 29 se rapportaient à des cas présumés de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada;○ 10 se rapportaient à des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada.

<p>Commentaires des destinataires de communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 67 % des communications de CANAFE ont fourni de l'information utile à des fins de production de renseignements : <ul style="list-style-type: none"> ○ 43 % des commentaires ont indiqué que la communication avait contribué à une enquête en cours; ○ 8 % des communications ont déclenché une nouvelle enquête; ○ 25 % des communications ont contribué à un cas qui devrait donner lieu à une poursuite; ○ 64 % des communications ont fourni les noms de personnes ou d'entreprises ou entités auparavant inconnues ou des indices à leur sujet.
<p>Mesure du rendement L'information stratégique relative au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes est communiquée aux partenaires, aux intervenants et à la population.</p>	
<p>Indicateurs de rendement</p>	<p>Résultats obtenus</p>
<p>Nombre de produits offerts Commentaires reçus au sujet des produits communiqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois nouveaux produits de renseignement stratégique offerts en 2007-2008 • Commentaires positifs des destinataires au sujet des produits offerts : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Perspectives</i> ○ <i>Fiches de renseignements financiers</i> ○ <i>Documents d'information</i> ○ <i>Avis sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes</i>
<p>Mesure du rendement : Des niveaux élevés de conformité sont atteints par les entités déclarantes dans le respect de leurs obligations législatives</p>	
<p>Indicateurs de rendement</p>	<p>Résultats obtenus</p>
<p>Pourcentage de déclarations présentées dans les délais prévus par la Loi</p>	<p>Plus de 21 626 000 déclarations ont été présentées à CANAFE en 2007-2008, dont plus de 91 % dans les délais prévus par la <i>Loi</i>.</p> <p>Les nouveaux outils permettent à CANAFE de vérifier la qualité des déclarations dès qu'elles sont présentées. Le nombre de déclarations renvoyées à l'expéditeur à des fins de suivi a augmenté de 21 % en 2007-2008.</p>

<p>Nombre d'examens de la conformité réalisés</p>	<p>En 2007-2008, la Division de la conformité de CANAFE a réalisé 277 examens d'entités déclarantes dans tous les secteurs.</p> <p>De plus, 257 examens de la conformité ont été réalisés par des organismes de réglementation dans le cadre de leur protocole d'entente avec CANAFE.</p>
<p>Nombre de cas de non-conformité communiqués</p>	<p>Au cours de l'exercice 2007-2008, CANAFE a jugé que cinq cas présentaient suffisamment de motifs pour justifier une communication aux agents d'application de la loi au sujet d'un organisme qui ne respectait pas ses obligations en matière de déclaration, telles qu'elles sont énoncées dans la <i>Loi</i> et les règlements connexes.</p> <p>Depuis 2004-2005, CANAFE a communiqué douze cas semblables aux agents d'application de la loi à des fins d'enquête et de poursuite.</p>
<p>Nombre de séances de sensibilisation présentées aux entités déclarantes</p>	<p>CANAFE a organisé plus de 370 présentations, réunions et séminaires pour des entités déclarantes, des associations et des organismes de réglementation, ce qui lui a permis d'atteindre plus de 18 335 personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 séances d'information ont été présentées à des entités déclarantes dans 10 villes afin de communiquer les nouvelles obligations découlant des modifications à la <i>Loi</i>. • 25 séances de rétroaction ont été organisées pour souligner la contribution des secteurs de déclaration au régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Mesure du rendement

Relations nationales et internationales solides et mutuellement avantageuses qui favorisent la détection et la dissuasion d'activités de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes au Canada et à l'étranger.

Indicateurs de rendement	Résultats obtenus
Portée et répercussions de la participation de CANAFE aux principaux forums nationaux et internationaux	CANAFE continue de collaborer efficacement à l'Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme, au régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, au Comité national de coordination sur le crime organisé et au Système national intégré d'information inter organismes, de même qu'avec des groupes d'intervenants et des organismes de réglementation.
Portée et répercussions de la participation de CANAFE aux principaux forums internationaux tels que le Groupe EGMONT et le Groupe d'action financière (GAFI)	<ul style="list-style-type: none">• Le secrétariat permanent du Groupe EGMONT a officiellement ouvert ses portes à Toronto en février 2008.• CANAFE a continué de participer activement aux travaux du Comité Egmont et des groupes de travail du Groupe Egmont, du Groupe d'action financière, du Groupe Asie-Pacifique et du GAFI pour les Caraïbes.• CANAFE a effectué huit visites de sensibilisation à des organismes avec lesquels il a conclu des protocoles d'entente.• CANAFE a donné deux séances de formation très productives à 15 représentants de 4 administrations, dans le cadre de son programme d'aide technique internationale.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Alignement sur les résultats du gouvernement du Canada

Résultat stratégique : Renseignements financiers qui contribuent à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes au Canada et à l'étranger.				
(en millions de dollars)	Dépenses réelles de 2007-2008			Alignement sur le domaine de résultat du gouvernement du Canada
	Budgétaires	Non-budgétaires	Total	
Activité de programme : Collecte, analyse et communication de renseignements financiers	51,1	0,0	51,1	<p>Le rôle de CANAFE, à titre d'unité de renseignement financier du Canada, est de promouvoir un environnement plus hostile au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes au Canada. Le résultat stratégique de CANAFE appuie les résultats suivants du gouvernement du Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un marché juste et sécuritaire; • des collectivités sûres et sécuritaires; • un monde sûr et sécuritaire grâce à la coopération internationale.

Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (y compris les ETP)

(en millions de dollars)	2005–2006 Réelles	2006–2007 Réelles	2007–2008			
			Budgets principaux des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Collecte, analyse et communication de renseignements financiers	32,8	39,8	44,9	55,4	52,8	51,1
Total	32,8	39,8	44,9	55,4	52,8	51,1
Moins : revenus non disponibles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	1,2	1,4	1,4	1,9	1,8	1,8
Total des dépenses ministérielles	34,0	41,2	46,3	57,3	54,6	52,9
Équivalents temps plein	180	222	271	271	324	319

Postes votés et législatifs (en millions de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2007–2008			
		Budgets principaux des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
25	Dépenses de fonctionnement	39,5	49,1	47,4	45,7
	Dépenses en capital				
25	Subventions et contributions	1,8	1,8	1,3	1,3
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,6	4,5	4,1	4,1
	Total	44,9	55,4	52,8	51,1

Initiatives horizontales

Des renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales se trouvent à l'adresse électronique suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Pour obtenir d'autres renseignements sur la Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications internes, veuillez visiter le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Vérifications internes et évaluations

Aucune vérification interne n'a été menée en 2007-2008.

Politiques concernant les voyages

CANAFE applique les taux et les indemnités indiqués dans la *Directive sur les voyages* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Renseignements sur l'organisation de CANAFE

CANAFE est un organisme indépendant qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances, lequel est responsable de l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et des règlements connexes. L'organisation est financée au moyen de crédits. Le Centre a son siège social à Ottawa et il a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

Le **directeur**, nommé par le gouverneur en conseil, est le premier dirigeant de CANAFE. Il est investi de tous les pouvoirs conférés à l'administrateur général d'un ministère. Le Centre a le statut d'employeur distinct. Le directeur est tenu de rendre compte au ministre des Finances de l'exercice de ses pouvoirs et du rendement des attributions prescrites par la *Loi*.

La Direction **analyse financière et communications de cas** englobe toutes les fonctions de renseignements financiers tactiques de CANAFE visant à détecter les stratagèmes de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

La Direction **macroanalyse et intégration** est responsable des fonctions de renseignements financiers stratégiques, qui incluent les recherches en matière de tendances, et du mandat de CANAFE en matière de renseignements financiers stratégiques, dont la recherche des tendances et des typologies, de nouvelles solutions de TI novatrices afin de répondre aux besoins des secteurs d'activité et l'optimisation des processus opérationnels afin de profiter des progrès technologiques. Cette direction est également responsable des initiatives horizontales de nature opérationnelle, ou nécessitant un élément opérationnel, et du lien avec les destinataires des communications.

La Direction **opérations régionales et conformité** comprend l'Unité de la conformité, située à Ottawa, et les trois bureaux régionaux de CANAFE. Dans le cadre de ses responsabilités liées à l'application de la loi, cette direction doit mener des activités de sensibilisation auprès des entités déclarantes et réaliser des examens portant sur ces entités, tout en organisant des activités de sensibilisation régionales auprès des organismes d'application de la loi et des autres partenaires clés. La Direction opérations régionales et conformité sera également responsable du registre des entreprises de services monétaires et du programme de pénalités administratives pécuniaires lorsque ceux-ci seront mis en œuvre.

Le Secteur **politiques stratégiques et affaires publiques** est responsable de la gestion des relations externes de CANAFE, tant nationales qu'internationales, ainsi que de l'intégration des buts et activités de l'ensemble du Centre selon des stratégies précises et des plans et politiques cohésifs. Ce secteur est également responsable des activités de communication, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Le Secteur **gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/II)** est chargé d'élaborer et de mettre en application des méthodes de gestion de l'information et de technologie de l'information qui soutiennent et favorisent l'atteinte de tous les objectifs de CANAFE. Ce secteur conçoit, met en œuvre, acquiert et soutient toutes les solutions technologiques requises pour répondre aux besoins des utilisateurs internes et externes.

Le **dirigeant principal des finances** est responsable des activités liées aux finances et à l'administration à CANAFE, y compris l'approvisionnement et la sécurité.

La Direction des **ressources humaines** dispense des services de recrutement et de sélection, de formation et de perfectionnement, de gestion du rendement, de rémunération et d'avantages sociaux.

Les **Services juridiques** sont assurés par l'avocat général, deux avocats principaux et un avocat qui sont des employés du ministère de la Justice.

Services internes de CANAFE

Ressources humaines

2007-2008 a été une année bien remplie en raison de la charge de travail liée à la mise en œuvre des importantes modifications législatives découlant du projet de loi C-25 et CANAFE a dû intensifier considérablement ses activités de recrutement afin d'être en mesure de relever le défi, alors que le nombre d'ETP (équivalent temps plein) s'élève maintenant à 319.

Le programme d'orientation du Centre a été rétabli afin d'assurer l'intégration efficace des nouveaux employés, et le Centre a continué de donner suite à son engagement d'adopter de saines pratiques d'emploi en investissant dans des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour les employés et les gestionnaires. CANAFE a appuyé plusieurs employés qui ont participé à des programmes de perfectionnement en leadership et en gestion.

Les résultats sont importants, et les programmes de gestion du rendement et de récompense de l'excellence soulignent la contribution des employés de CANAFE. En investissant dans ses employés et en reconnaissant leur contribution, le Centre demeure bien placé pour faire face aux difficultés et aux possibilités liées à la complexité croissante et à la maturation de ses fonctions, et s'assure d'avoir les employés les plus qualifiés pour pouvoir relever les défis de l'avenir. Cette année, CANAFE a souligné la contribution de 14 personnes et de 11 groupes de travail dans le cadre de son programme *Récompenser l'excellence*.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

L'engagement de CANAFE à protéger les renseignements personnels est une autre assise importante de l'organisation. Au cours de la dernière année, le Centre a procédé à des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et il a collaboré à l'examen du Commissariat à la protection de la vie privée portant sur les mesures de protection des renseignements. De plus, il a continué de souligner l'importance de la vie privée et de la protection des renseignements dont il a le contrôle.

Planification de la continuité des opérations

En 2007-2008, CANAFE a poursuivi ses activités liées à la mise à jour de ses plans de continuité des opérations dans le cadre de son Programme de continuité des opérations. Le Centre s'est employé activement à élaborer un plan de reprise après sinistre qui énoncera les mesures techniques et procédurales nécessaires au rétablissement de nos systèmes de TI en cas de panne imprévue.

Services administratifs

CANAFE s'est également efforcé d'exceller dans la prestation des services administratifs. En 2007-2008, CANAFE a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'intégration des locaux afin de s'assurer que ses locaux répondent aux exigences en matière de sécurité et aux besoins des employés, tout en contribuant à l'efficacité de l'organisation.

Annexe 1 : États financiers

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada
(CANAFE)**

Vérifiés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS
FINANCIÈRES DU CANADA**
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de l'exercice terminé le 31 mars 2008 et de toute l'information figurant dans ceux-ci incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Cette information s'appuie, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tient compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de CANAFE. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport sur le rendement* de CANAFE concorde avec celle contenue dans les états financiers ci-joints.

La direction maintient un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements d'application, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds publics. En outre, la direction veille à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection judicieuse, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions organisationnelles qui prévoient une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication élaborés pour garantir la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de CANAFE.

Les états financiers de CANAFE ont fait l'objet d'une vérification par la firme KPMG LLP.

La directrice,

La dirigeante principale des finances,

Jeanne M. Flemming
CANAFE
Ottawa, Canada

Margaret Baxter
CANAFE
Ottawa, Canada

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À LA DIRECTRICE DE CANAFE

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) au 31 mars 2008 et les états des résultats d'exploitation, l'équité du Canada ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et pour les départements et les agences gouvernementales comme stipulé dans les conventions comptables du Conseil du Trésor. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANAFE. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANAFE au 31 mars 2008, ainsi que des coûts nets de son exploitation, l'équité du Canada et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrite à la note 2 afférente aux états financiers.

Dans notre rapport daté du 17 septembre 2007, nous avons cependant exprimé une opinion avec réserve au sujet des états financiers au 31 mars 2007, étant donné que certaines charges payées d'avance et immobilisation corporelles ont été dépensées.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de CANAFE et le Secrétariat du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2008

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS
FINANCIÈRES DU CANADA**
ÉTAT DES RÉSULTATS (vérifié)
Exercice terminé le 31 mars 2008

(en dollars)	2008	2007
		<small>(chiffres reclassés, note 3)</small>
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
Secrétariat du Groupe Egmont	1 300 000	-
Total des paiements de transferts	1 300 000	-
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	32 019 815	24 227 064
Amortissement des immobilisations corporelles	3 952 774	2 338 897
Services professionnels et spéciaux	3 628 242	2 619 624
Installations	3 345 920	2 795 981
Réparations et entretien	3 082 831	2 989 222
Déplacements et réinstallations	1 480 850	1 427 872
Services de télécommunications	967 217	775 969
Services publics, fournitures et approvisionnements	402 985	408 363
Services de communications	252 077	310 368
Machines et matériel	220 964	161 644
Autres charges	157 110	3 563
Total des charges de fonctionnement	49 510 785	38 058 567
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	50 810 785	38 058 567

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS
FINANCIÈRES DU CANADA**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (vérifié)
Au 31 mars 2008

(en dollars)	2008	2007 <small>(chiffres reclassés, note 3)</small>
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 5)	222 754	404 978
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	839 584	25 925
Immobilisations corporelles (note 6)	19 773 739	17 411 167
	20 613 323	17 437 092
TOTAL DES ACTIFS	20 836 077	17 842 070
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	7 232 873	6 402 257
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	1 102 347	1 045 888
Indemnités de départ (note 7)	5 715 238	4 690 581
	14 050 458	12 138 726
Avoir du Canada	6 785 619	5 703 344
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	20 836 077	17 842 070

Obligations contractuelles (note 8)

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS
FINANCIÈRES DU CANADA**
ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA (vérifié)
Au 31 mars 2008

(en dollars)	2008	2007 <small>(chiffres reclassés, note 3)</small>
Avoir du Canada, début de l'exercice	5 703 344	5 829 218
Coût de fonctionnement net	(50 810 785)	(38 058 567)
Crédits de l'exercice utilisés (note 4)	51 122 424	39 419 958
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	(32 659)	(107 216)
Remboursement des indemnités de vacances et de congé compensatoires	(3 529)	-
Variation de la situation nette du Trésor (note 4)	(1 012 840)	(2 764 071)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	1 819 664	1 384 022
Avoir du Canada, fin de l'exercice	6 785 619	5 703 344

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS
FINANCIÈRES DU CANADA**
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (vérifié)
Exercice terminé le 31 mars 2008

(en dollars)	2008	2007 <small>(chiffres reclassés, note 3)</small>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	50 810 785	38 058 567
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	(3 952 774)	(2 338 896)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(1 819 664)	(1 384 022)
Variations dans l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	(182 224)	333 205
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	813 659	(44 428)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	(830 616)	(3 511 713)
Augmentation du passif au titre des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(56 459)	(260 309)
Augmentation du passif au titre des indemnités de départ	(1 024 657)	(672 603)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	43 758 050	30 179 801
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	6 315 346	6 368 870
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par gouvernement	50 073 396	36 548 671

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mandat et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste*, en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter également le financement des activités terroristes. Lorsque le projet de loi C-25, *Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence*, a reçu la sanction royale, le mandat du Centre a changé et s'est amélioré, notamment par la création d'un registre des entreprises de transferts de fonds ou de vente de titres négociables, l'élargissement de certaines autres mesures de conformité et l'attribution de pouvoirs en matière de communication. En 2007-2008, le mandat de CANAFE a été amélioré davantage par l'inclusion de la stratégie nationale anti-drogue.

CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, analysant et évaluant des renseignements financiers et, le cas échéant, en communiquant les renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

CANAFE a comme résultat stratégique un « renseignement financier permettant de contribuer à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger ». À ce résultat stratégique se greffe une activité de programme, soit la « collecte, analyse et communication de renseignements financiers ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à l'information financière présentée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que

ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 4 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

CANAFE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Trésor

La variation de la situation nette du Trésor est la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écart temporels entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice :

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par des ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de CANAFE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de CANAFE découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, CANAFE n'est pas tenu de verser des cotisations pour toute insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux indemnités. L'obligation relative aux indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information qui résulte de la détermination du passif actuariel au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Débiteurs et avances

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits logiciels	3 à 5 ans
Autre matériel, y compris le mobilier	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail et de 10 ans

h) Passif éventuel

Le passif éventuel est constitué des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et que l'on peut estimer raisonnablement la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers pour les actifs, les passifs et les charges. Au moment de préparer les présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Changement de méthode comptable

En 2007-2008, le Centre a apporté un changement à sa politique comptable concernant ses actifs, afin de mieux refléter les investissements importants que le Centre fait dans ces actifs. L'approche a été révisée afin de capitaliser les actifs sur une base globale plutôt que sur une base individuelle. Les changements ont été comptabilisés rétroactivement et les montants de 2006-2007 ont été révisés afin de refléter le changement à la politique. Ces ajustements rétroactifs augmentent les immobilisations corporelles de 1 744 743 \$ et l'amortissement accumulé de 41 777 \$.

Les ajustements rétroactifs ont l'impact suivant sur les chiffres correspondants pour 2006-2007 :

(en dollars)	Coût		
	Solde d'ouverture préalablement divulgué	Ajustements aux acquisitions	Solde de clôture révisé
Machines et matériel	737 984	123 758	861 742
Matériel informatique	17 014 880	625 792	17 640 672
Produits logiciels	15 113 994	548 191	15 662 185
Autre matériel, y compris le mobilier	3 435 064	369 802	3 804 866
Améliorations locatives	5 820 833	77 200	5 898 033
	42 122 755	1 744 743	43 867 498

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (vérifiées)
Exercice terminé le 31 mars 2008

(en dollars)	Amortissement cumulé		
	Solde d'ouverture préalablement divulgué	Ajustements à l'amortissement	Solde de clôture révisé
Machines et matériel	(611 620)	(3 678)	(615 298)
Matériel informatique	(12 806 877)	(27 720)	(12 834 597)
Produits logiciels	(8 726 235)	-	(8 726 235)
Autre matériel, y compris le mobilier	(1 879 109)	(10 379)	(1 889 488)
Améliorations locatives	(2 390 713)	-	(2 390 713)
	(26 414 554)	(41 777)	(26 456 331)

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2007 a été révisée à 2 338 896 \$ (préalablement divulguée à 2 297 119 \$)

4. Crédits parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés au cours d'exercices antérieurs ou de l'exercice considéré, ou qui le seront au cours d'exercices subséquents. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les tableaux suivants font état des rapprochements entre les deux méthodes :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2008	2007 <small>(chiffres reclassés, note 3)</small>
Coût de fonctionnement net	50 810 785	38 058 567
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(1 819 664)	(1 384 022)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	(3 952 774)	(2 338 896)
Frais juridiques payés à Justice Canada	-	(414 437)
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	32 659	107 216
Remboursement des indemnités de vacances et de congé compensatoires	3 529	-
Augmentation du passif au titre des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(56 459)	(260 309)
Augmentation des obligations au titre des indemnités de départ	(1 024 657)	(672 603)
	(6 817 366)	(4 963 051)
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	6 315 346	6 368 870
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	813 659	(44 428)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	51 122 424	39 419 958

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (vérifiées)
 Exercice terminé le 31 mars 2008

b) Crédits fournis et crédits utilisés :

(en dollars)	2008	2007
Crédits fournis :		
Crédit 25- Dépenses de fonctionnement	41 312 000	-
Crédit 25a- Crédit supplémentaire	5 420 750	-
Crédit 25b- Crédit supplémentaire	238 000	-
Crédit 25- Ajustement du Conseil du Trésor	(729 000)	-
Crédit 30 – Dépenses de fonctionnement	-	28 110 000
Crédit 30a – Crédit supplémentaire	-	8 990 349
Crédit 15 – Virement du Conseil du Trésor	311 000	7 000
Crédit 22 – Report du budget de fonctionnement	1 405 500	-
Crédit 23 – Besoins en matière de rémunération	759 454	-
Montants prévus par la loi	4 050 206	3 155 680
Moins : Crédits annulés – Fonctionnement	(1 645 486)	(843 071)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	51 122 424	39 419 958

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2008	2007 (chiffres reclassés, note 3)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	50 073 396	36 548 671
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	32 659	107 216
Remboursement des indemnités de vacances et de congé compensatoires	3 529	-
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation relative aux débiteurs et aux avances	182 224	(333 205)
Variation relative aux créditeurs et aux charges à payer	830 616	3 511 713
Frais juridiques payés à Justice Canada	-	(414 437)
	1 012 840	2 764 071
Crédits de l'exercice en cours utilisés	51 122 424	39 419 958

5. Débiteurs et avances

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	206 780	346 535
Débiteurs de l'extérieur	10 724	52 693
Avances aux employés	5 250	5 750
	222 754	404 978

6. Immobilisations corporelles

(en dollars)	Coût			
	Solde d'ouverture (chiffres reclassés, note 3)	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	861 742	18 064	-	879 806
Matériel informatique	17 640 672	3 467 712	-	21 108 384
Produits logiciels	15 662 185	1 508 557	-	17 170 742
Autre matériel, y compris le mobilier	3 804 866	791 285	-	4 596 151
Améliorations locatives	5 898 033	529 728	-	6 427 761
	43 867 498	6 315 346	-	50 182 844

(en dollars)	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture (chiffres reclassés, note 3)	Amortissemen t	Aliénatio ns et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	(615 298)	(63 061)	-	(678 359)
Matériel informatique	(12 834 597)	(1 140 929)	-	(13,975 526)
Produits logiciels	(8 726 235)	(1 648 389)	-	(10 374 624)
Autre matériel, y compris le mobilier	(1 889 488)	(442 978)	-	(2 332 466)
Améliorations locatives	(2 390 713)	(657 417)	-	(3 048 130)
	(26 456 331)	(3 952 774)	-	(30 409 105)

(en dollars)	Valeur comptable nette	
	2007 (chiffres reclassés, note 3)	2008
Machines et matériel	246 444	201 447
Matériel informatique	4 806 075	7 132 858
Produits logiciels	6 935 950	6 796 118
Autre matériel, y compris le mobilier	1 915 378	2 263 685
Améliorations locatives	3 507 320	3 379 631
	17 411 167	19 773 739

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 3 952 774 \$ (2 338 896 \$ en 2007).

7. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite :

Les employés éligibles de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que CANAFE versent des cotisations aux fins de couvrir le coût du Régime. En 2007-2008, les charges s'élevaient à 3 669 486 \$ (2 696 580 \$ en 2006-2007), soit environ 2,1 fois (2,2 fois en 2006-2007) les cotisations des employés.

La responsabilité de CANAFE relativement au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les insuffisances ou les excédents actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ :

CANAFE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et de leur rémunération au départ, conformément à la politique du Conseil du Trésor. Ces indemnités ne sont pas financées à l'avance. Elles seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars 2008 :

(en dollars)	2008	2007
Obligation au titre des indemnités de départ, début de l'exercice	4 690 581	4 017 978
Charge pour l'exercice	1 308 848	922 665
Prestations versées pendant l'exercice	(284 191)	(250 062)
Obligation au titre des indemnités de départ, fin de l'exercice	5 715 238	4 690 581

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour cinq emplacements au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en dollars)	
2008-2009	3 697
2009-2010	1 443
2010-2011	980
2011-2012	170
2012-2013	30
	6 320

9. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, CANAFE peut être visé par diverses actions en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réalisent ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque fort de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est porté aux états financiers de CANAFE que lorsque son montant est établi avec certitude.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CANAFE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services de ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement de ministères des services au titre des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires de l'ordre de 1 819 664 \$ (1 384 022 \$ en 2006-2007). Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité, de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de CANAFE.

b) Solde des débiteurs et des créditeurs entre apparentés à la fin de l'exercice :

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs – Autres ministères et organismes	206 780	346 535
Créditeurs – Autres ministères et organismes	814 922	644 828